

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

Département du VAR

Arrondissement de BRIGNOLES

DEL .70 / 2020

Nombre de Membres

L'An deux mil vingt le Lundi 14 Décembre ,

En exercice : 27

De Présents : 26

De votants : 27

ses

Le Conseil Municipal étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de séances après convocation légale, sous la présidence de M. BRUN Fernand, agissant en qualité de Maire.

. Etaient présents :

M. ADAM Stéphane -M. AIGUESPARSES Cédric-M. BENEDETTO Nicolas-Mme BOUCHER Julie-Mme BOULANGER Tamara-M. CAMARA Célestin-Mme DEZ Marylène-M. FERRARI Fabien-Mme GACNIK Marie-France-M. HERAUD Jean-François-M. HURET David-Mme LECUREUX Aurore-Mme NICODEMO Mélissia-Mme OLIBE Carole-M. ROSSI Patrick-M. SANTONI Jean-Mme SCOTTO Fabienne-Mme PRUNET Sophie-M. TASSY Jacques-Mme THIERRY Martine-Mme TROISI Valérie-Mme YZQUIERDO Laurence-M. SEIGNOBOS Jean-Luc-Mme DUPONT Karine-Mme AURIOL Anne

Procurations : M. FRELIER Laurent donne procuration à M. SANTONI Jean-.

. Etaient absents excusés- néant.

Délibération portant adoption de la convention de servitude avec ENEDIS suite aux travaux préparatoires de raccordement du nouveau Centre Technique Municipal.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Locales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, Mme BOUCHER Julie ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées

Monsieur le Maire expose qu'il s'agit de régulariser une situation existante, suite aux travaux intervenus dans le cadre du projet de construction avorté du centre technique municipal, et en vue de raccorder le CTM au réseau ENEDIS.

En effet, ENEDIS mandaté par la commune a réalisé des travaux de raccordements en installant un câblage souterrain ainsi qu'un poste coffret sur les parcelles D 400,403,404 et 405 appartenant à la commune sur le site de Rimauret.

Il s'agit d'un câblage souterrain basse tension de 400 volts qui avait pour objet de raccorder le CTM au réseau électrique.

Dans le cadre du passage des câbles, il convient de réaliser une convention de servitudes avec ENEDIS afin d'acter la présence des câbles légalement.

Pour ce faire, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de se prononcer sur :

- la convention de servitudes
- et l'autoriser à donner au Maire de signer la convention s'y rapportant.

Le Conseil municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après délibérations décide à l'unanimité de valider la convention proposée par ENEDIS et de l'autoriser à la signer .

Pour extrait conforme au registre des délibérations

BRUN Fernand
Maire de PIGNANS



2024